

**« Encadrer pour former les futurs professionnels -  
s'approprier l'outil portfolio »**

**La formation des encadrants de proximité « encadrer pour former les futurs professionnels – s'approprier l'outil portfolio » est défini dans le référentiel de formation, selon l'arrêté du 31 juillet 2009**

*« Art. 39. – La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4 200 heures.*

*La répartition des enseignements est la suivante :*

- 1 - La formation théorique de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ;*
- 2 - La formation clinique de 2 100 heures.*

**Art. 42. – Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :**

- 1 - 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;*
- 2 - 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.*

**Art. 43. – Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :**

- 1 - Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;*
- 2 - Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages ;*
- 3 - Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.*

**Art. 55. – Le portfolio prévu à l'annexe VI comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par les personnes responsables de l'encadrement en stage, tuteur ou maître de stage. A l'issue de chaque stage, les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.**

*Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 59 la validation du stage.*

**En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant**

**Art. 56. – Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :**

- 1 - Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;*
- 2 - Avoir analysé des activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;*
- 3 - Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;*
- 4 - Avoir validé la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.*

**Art. 57. – L'acquisition des compétences en situation et l'acquisition des actes, activités et techniques de soins se font progressivement au cours de la formation.**

*Les étapes de l'acquisition minimum sont :*

- 1 - En fin de première année, l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence 3 ;*
- 2 - En fin de deuxième année, l'acquisition de la moitié au moins des éléments des compétences 2, 4, 5, 6 et 9 ;*
- 3 - Lors du dernier stage, l'acquisition des éléments de l'ensemble des compétences.*

**Art. 58. – En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique ».**

La formation proposée s'inscrit dans le cadre de l'acquisition des compétences des étudiants. Ce dispositif encourage l'autonomie des encadrants dans l'évaluation finale sur la feuille de « bilan final de stage » en présence de l'étudiant qui a porté dans son portfolio son auto-évaluation.

La formation « *encadrer pour former les futurs professionnels – s'approprier l'outil portfolio* » est d'une durée de 14 heures répartie sur 2 jours de 7 heures en discontinu. Elle cible tous les encadrants amenés à remplir le « bilan final de stage » et accompagner l'auto-évaluation de l'étudiant dans le portfolio.

#### **Objectifs de la formation :**

- Se positionner en tant qu'encadrant pour favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences.
- Renforcer ses compétences en pédagogie
- Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants
- Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité.

#### **Contenu de la formation :**

##### **Journée 1**

- Eléments théoriques en pédagogie qui éclairent les situations de stage
- Les modèles pédagogiques et les paliers d'apprentissage
- L'organisation du stage : aide à la structuration du stage autour des objectifs de stage
- Rôle et mission des différents acteurs de la formation

En intersession : recueillir les situations emblématiques du service. Elles serviront de base de travail sur la deuxième journée de formation.

##### **Journée 2**

- Expérimentation l'outil portfolio avec les situations rapportées
- Maîtrise de l'outil portfolio :
  - Compétences
  - Critères
  - Indicateurs

#### **Nombre de participants :**

- 6 professionnels (cadre de service, IDEC, IDE) par session de formation

## Dates proposées

- 19 et 26 janvier 2023
- 21 et 28 février 2023

## Lieu de formation

- IFSI de Semur en Auxois

## Formateur

- 1 professionnel compétent en pédagogie

## Contact et tarif

- Florence BERGMANN
- Mail : [secretariat.IFSI@ch-semur.fr](mailto:secretariat.IFSI@ch-semur.fr)

Assistante de direction

**(Absente le mercredi)**

IFSI-IFAS de Haute Côte d'Or

3 bis Avenue Pasteur

21140 SEMUR-EN-AUXOIS

☎ 03.80.89.64.42

